



Arrêté CONC_2023_90

Le Président

Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 2 octobre 2023

Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la fonction publique,**
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- **VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée** de transformation de la fonction publique,
- **VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée** relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021** portant partie législative du Code général de la fonction publique,
- **VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié** relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- **VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié** portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- **VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié** fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2016-1176 du 30 août 2016 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels,
- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

- **VU le décret n°2022-1470 du 25 novembre 2022** fixant les modalités d'organisation des concours et des examens professionnels des cadres d'emplois des infirmiers, des cadres de santé et des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels,
- **VU l'arrêté CONC_2023_02 du 30 janvier 2023** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en convention avec les Centres de Gestion coordonnateurs pour l'ensemble du territoire national, du concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC_2023_42 du 5 mai 2023** portant composition du jury du concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC_2023_43 du 5 mai 2023** portant organisation de l'épreuve d'admissibilité du concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, listes des candidats admis à concourir, noms des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC_2023_79 du 31 août 2023** portant liste des candidats admissibles au concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, des examinateurs associés, et fixant les dates et lieu de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2023.
- **Considérant** les besoins de recrutement exprimés par les collectivités territoriales de l'ensemble du territoire,
- **Considérant** l'épidémie de Covid-19 et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission du concours sur titres avec épreuves d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023 en date du vendredi 29 septembre 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels prenant effet le 29 septembre 2023 est arrêtée conformément au document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise aux services départementaux d'incendie et de secours, ainsi qu'à Monsieur le préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI





LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Candidats
BARET / Julien
BAUSSART / Gerard
BLAIS / BLAIS Laetitia
BOILLOT / BOILLOT Héloïse
BOILLY / Jérémy
BOIS / Florian
DE MACEDO / Kévin
DORIER / Vincent
DOYEN / DOYEN Marjorie
FAIVRE / FAIVRE Alexandra
GARREL / Pierre-Alexandre
GUEZO / LEROY Stéphanie
GUILLEZ / Sylvain
LANDAIS / Etienne
LATGER / Adrien
LE DEVENTEC / BRETON Charlène
LOUGAROT / Lionel
MASSON / Emmanuel
NOUSS DELAITRE / Ludwig
PIEDERRIERE / Kévin
POMERANTZ / Antoine
QUILICI / QUILICI Caroline
SOUCHAL / Frédéric



LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Candidats
TOUCHARD / TOUCHARD Florence
TREBOZ / Valentin
TRICHARD / Adrien
TRIVERIO / Benoît
TROVALLET / Mathieu